

Tous les lundis de l'année , dix d'entre les Confrères s'assemblaient , récitaient l'office des morts , et cela pendant un mois , de telle sorte que les 120 membres qui composaient la confrérie remplissaient ce devoir annuellement et à leur tour. Après avoir entendu la messe , ils se transportaient aux prisons de Roanne et de l'Archevêché pour y distribuer à chaque prisonnier une chopine de vin et un pain d'une livre et demie. Tous les jeudis, ils renouvelaient cette distribution.

Ils visitaient une fois, dans le mois, les prisons de St-Just, Vaize et la Guillotière , pour y faire des aumônes.

Deux confrères, sous le titre de visiteurs ou régents des prisons , se rendaient plusieurs fois la semaine auprès des prisonniers pour s'entretenir avec eux ; leur délivraient , pendant la mauvaise saison , du charbon , des souliers , des couvertures et jusqu'à des vêtements ; maintenaient le bon ordre parmi eux ; soulageaient leur misère et s'entendaient avec leurs créanciers pour leur procurer la liberté, en payant leurs dettes avec l'argent de la compagnie. Ils délivraient ainsi annuellement de 100 à 150 prisonniers civils.

Ils fournissaient à ceux qui étaient malades les remèdes nécessaires , et leur procuraient les soins d'un chirurgien.

Ils contribuaient aussi à la dépense des bouillons que MM. les custodes de la paroisse Sainte-Croix faisaient donner aux prisonniers malades.

Ils veillaient à ce que tous fussent traités avec douceur par les concierges , geoliers et guichetiers , et qu'il leur fût donné de la paille fraîche dans leurs cachots.

Lors du passage de la chaîne des forcats , dont le chiffre